



## PROGRAMME DE RECONNAISSANCE D'ÉLEVEUR DE CHEVAL QUÉBEC

Le programme de **reconnaissance des éleveurs** a été créé en 2010 grâce au support financier du MAPAQ. Ce programme prévoit la diffusion de la liste des éleveurs reconnus sur le site et occasionnellement dans d'autres médias de Cheval Québec. Il donne également accès aux prix de reconnaissance des éleveurs reconnus par discipline (Soirée des Aramis).

Démarche pour s'inscrire au programme de reconnaissance des éleveurs de Cheval Québec:

1. **S'engager** à respecter le Code d'éthique de l'éleveur en remplissant le formulaire de déclaration de l'éleveur;
2. **Adhérer** à Cheval Québec;
3. **Fournir** au minimum au moins une copie d'un certificat d'enregistrement d'un poulain / pouliche sur lequel apparaît le nom de l'éleveur, et ce, à chaque 3 ans et pour chacun des registres demandés.

À noter que l'éleveur peut fournir à Cheval Québec la copie de tous les certificats d'enregistrement des poulains / pouliches qu'il a élevés et fait enregistrés. Ainsi, la fiche de l'éleveur reconnu présentera la liste de tous les poulains de cet éleveur démontrant ainsi toute son expérience en élevage.

### CODE D'ÉTHIQUE

1. Faire de la reproduction seulement avec des animaux reproducteurs matures sexuellement et exempts de déformations extrêmes ou de tares et défauts héréditaires dans le but de produire des sujets supérieurs à leurs parents;
2. Respecter toutes les exigences du *Code de pratiques des équidés* (NFACC 2013).
3. Respecter les règlements en matière d'élevage, d'enregistrement et de transfert de ou de(s) registre(s) de race avec lesquels, il fait affaire;
4. Fournir pour chaque cheval de race pure vendu une preuve de parentage (certificat d'ADN ou certificat d'enregistrement pour les registres de race qui l'exigent);
5. Conseiller consciencieusement et de manière complète et non équivoque les personnes intéressées par un cheval de son élevage, et ce, même après l'achat;
6. Respecter chaque entente prise avec un client;
7. Respecter chaque entente prise avec un intermédiaire tout en s'assurant que le client concerné connaît l'existence de cette entente;
8. Informer chaque client des tares et vices connus des chevaux qui lui sont offerts;
9. Maintenir à jour, pour une durée minimale d'un an avant la vente, le carnet de santé de chaque cheval à vendre en indiquant les dates et produits administrés tels vaccins, vermifuges et médicaments, de même pour les dates de râpage de dents et de parage des pieds. Exception faite des poulains et pouliches âgés de moins d'un an ou des chevaux acquis depuis moins d'un an;
10. Avoir le souci de se maintenir informé sur les nouveautés et nouvelles pratiques concernant l'élevage de chevaux;
11. Faire respecter par l'ensemble de son personnel le code d'éthique de l'éleveur.

#### L'éleveur reconnu par Cheval Québec s'engage à respecter les obligations suivantes :

1. Donner accès à ses dossiers d'éleveur aux représentants de la Cheval Québec lors de leurs visites;
2. Fournir à chaque nouveau propriétaire des papiers d'enregistrement transférés, et ce, pour chaque cheval de race vendu et en conserver une copie dans ses dossiers;
3. Utiliser un contrat en bonne et due forme pour chaque vente de cheval et en conserver une copie signée par le ou les acheteurs dans ses dossiers;
4. Effectuer les transferts de propriété selon la politique et les règles du registre de la race concernée en matière de transfert;
5. Remettre à l'acheteur une copie du carnet de santé à jour (1 an) du cheval vendu;
6. S'assurer que chaque cheval vendu a subi un examen préachat par un vétérinaire avant la vente et conserver une copie de l'évaluation ou une preuve de visite du vétérinaire à moins que l'acheteur ne décline, par écrit dans le contrat, son droit de le faire examiner par un vétérinaire.



## PROGRAMME DE RECONNAISSANCE D'ÉLEVEUR DE CHEVAL QUÉBEC

### ENGAGEMENT

Je \_\_\_\_\_, membre de Cheval Québec no. \_\_\_\_\_,

éleveur de chevaux de race \_\_\_\_\_

en vertu du registre: \_\_\_\_\_,

m'engage à respecter le code d'éthique et à remplir les obligations relatives au programme de reconnaissance d'éleveur de Cheval Québec.

Nom de la ferme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Site Internet: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

No. téléphone: \_\_\_\_\_ Cellulaire: \_\_\_\_\_

Signature de l'éleveur: \_\_\_\_\_

Fait le \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ de l'année 20 \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

La reconnaissance accordée à l'éleveur qui s'engage à respecter le code d'éthique de l'éleveur de chevaux de race ne comporte pas d'autres frais que celui de l'adhésion à Cheval Québec.



**CHEVAL QUÉBEC**

**Vanessa Noël**

**7665, boul. Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7**

**Tél.: 514 252-3053 | Sans frais: 1 866 575-0515, poste 3492**

**Courriel: vnoel@cheval.quebec**